



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0414

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay - Montanay - Neuville sur Saône

objet : Projet-nature du vallon des Torrières

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jaquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0414**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Genay - Montanay - Neuville sur Saône

objet : **Projet-nature du vallon des Torrières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné, sur le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêt paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe depuis plusieurs années des projets-nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997, puis dans le cadre de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu, dans son article 1er, que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

Dans sa délibération n° 2006-3763 en date du 13 novembre 2006, relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a clarifié, sur la base des principes de spécialité et d'exclusivité, le champ et les objets de son intervention tout en réaffirmant l'importance du partenariat avec les Communes ou leurs groupements et avec le département du Rhône.

En cas d'inscription du territoire concerné sur la liste des espaces naturels sensibles (ENS) du département du Rhône, le Département participe à hauteur de 40 % du coût des actions prévues et par l'intervention des brigades vertes. Les études préalables de définition des plans de gestion sont prises en charge pour moitié par la Communauté urbaine et le Département.

Aujourd'hui il existe, sur le territoire de la Communauté urbaine, onze projets-nature dont deux en cours d'élaboration de plan de gestion et de mise en valeur (autour du plateau du Méginand à Tassin la Demi-Lune et sur le site de Sermenaz à Rillieux la Pape), auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, des îles et îlons du Rhône et du grand parc nature de Miribel-Jonage.

Dans la continuité du soutien accordé aux projets-nature lors du Conseil du 24 septembre 2008, il est proposé de participer aux actions de fonctionnement du programme d'actions prévu pour 2008 dans le cadre du projet-nature du vallon des Torrières.

Situé sur les communes de Genay, Montanay et Neuville sur Saône, le vallon des Torrières est inscrit à l'inventaire des ENS du Département. Il est également identifié comme un site d'intérêt écologique par la Communauté urbaine. Ce vallon possède un fort intérêt paysager : c'est, en effet, un paysage caractéristique de vallée humide où coule un ruisseau permanent et de nombreuses sources. Encadré de versants forestiers (feuillus), typique de la côtière de Saône, le vallon des Torrières est une coupure dans le paysage agricole du plateau. Le contraste de végétation entre les deux versants nord et sud présente un intérêt pédagogique. Les boisements sont constitués en majeure partie par de la chênaie collinéenne, souvent remplacée par un taillis de châtaigniers. Quelques prairies contribuent à l'intérêt du site. L'avifaune est caractéristique des milieux boisés.

Le diagnostic réalisé en 2005 et 2006, à la demande des trois Communes, avec le soutien de la communauté urbaine de Lyon et sous maîtrise d'ouvrage du département du Rhône, montre que les enjeux et les sensibilités écologiques sont importants, notamment pour ce qui concerne la faune. Cet espace abrite, en effet, des espèces patrimoniales comme le Grand Duc, le Guépier d'Europe, le petit et le grand Murin (chauve-souris), le Lucane Cerf volant, le triton alpestre, la truite Fario, etc. En ce qui concerne les milieux naturels, les habitats rencontrés sont assez communs, malgré la présence de quelques habitats relictuels comme la forêt alluviale d'aulnes et de frênes très réduite le long du ruisseau. Ce site est également un corridor écologique permettant des déplacements de chevreuils en direction des plateaux au nord et au sud, les déplacements vers l'est étant limités par la ligne TGV.

Les trois Communes ont décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet-nature à la commune de Neuville sur Saône pour les trois prochaines années.

Le programme d'actions est organisé autour de deux objectifs : maintenir la biodiversité du site avec des actions de gestion de la végétation et des actions en direction du monde agricole, et ouvrir au public avec des actions d'organisation de la fréquentation du public et des actions d'animation pédagogique. Deux autres types d'actions complètent le programme, avec un approfondissement de la connaissance et l'évaluation des effets des actions menées, et les actions transversales de gestion et d'animation du projet-nature.

Ce projet-nature a connu une première mise en œuvre en 2007. Pour 2008, il est prévu de lancer les premières animations pédagogiques et de poursuivre les actions lancées en 2007 (nettoyage du site et gestion des plantes invasives, aménagement d'un bassin pour éviter la noyade des chevreuils, étude sur les haies, étude pour l'aménagement de la porte des Étangs, suivi des chauve-souris). Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet est nécessaire. Le coût total de ces actions est estimé à 19 990 €. Le Département participerait à hauteur de 7 960 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Les Communes participeraient à hauteur de 3 540 € et la Communauté urbaine à hauteur de 8 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution à la commune de Neuville sur Saône d'une subvention de 8 400 € pour la réalisation du programme d'actions 2008 du projet-nature du vallon des Torrières, au taux de 60 %.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière correspondante.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 340 - fonction 830 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.